

le jeudi 9 mai 2002

13 heures

Prière.

Le premier ministre rend hommage à Bernard Richard pour son dévouement envers les gens du Nouveau-Brunswick et pour l'enthousiasme et le professionnalisme avec lesquels il s'est acquitté de l'important rôle de chef de l'opposition loyale de Sa Majesté.

M. Allaby donne avis de motion 78 portant que, le mardi 14 mai 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des 22 000 emplois que, d'après ce que le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick a déclaré aux médias le 9 mai, son gouvernement a créés depuis son arrivée au pouvoir en 1999. La liste devrait indiquer la compagnie, le nombre d'emplois créés, la date de création des emplois, le nom des postes et le financement versé par le gouvernement.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'appel des motions émanant des députés.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines.

Il est unanimement convenu de lever la séance à 17 h 30 si le Comité des subsides termine l'étude des prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines avant.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi concernant les infirmières, les infirmiers, les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Bernard, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi concernant les infirmières, les infirmiers, les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

44, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, l'hon. E. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que M^{me} Mersereau a employé le mot « malhonnête », qui est considéré comme antiparlementaire.

M. Ashfield, président du comité, déclare que le rappel au Règlement est bien fondé et il demande que M^{me} Mersereau se rétracte, ce qu'elle fait.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES	
Gestion des ressources humaines	5 761 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Régimes d'avantages sociaux	26 794 000
Formation pour l'égalité d'accès à l'emploi	469 000
Programme de stages dans les services publics du Nouveau-Brunswick	1 373 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 17 h 37.